



Un investissement d'avenir : Responsabilité sociale des entreprises (CSR)

Notre objectif est de créer de nouvelles structures au sein de l'entreprise et d'encourager un nouveau mode de pensée socialement responsable. Nous voulons développer nos activités conjointement avec nos clients, partenaires et fournisseurs tout en impliquant intensément nos collaborateurs, la société et l'environnement.

Ruppel prend ses responsabilités ...

... envers ses collaborateurs.

Nos collaborateurs constituent notre principale ressource. Nous avons vis à vis d'eux une grande responsabilité. Nous misons sur une communication franche et une collaboration basée sur le partenariat, sans barrières ni hiérarchie. Grâce à la responsabilité, à la motivation et à l'engagement de tous, chacun de nos collaborateurs contribue au résultat commun.

... vis à vis de ses clients.

Réactivité, fiabilité, qualité et engagement sont autant d'atouts grâce auxquels nous nous efforçons de proposer à nos clients des solutions sur mesure. Nous ne tentons pas seulement de répondre à leurs attentes, mais de les dépasser.

... vis à vis de l'environnement.

Nos outils de production font l'objet de contrôles approfondis et de mesures d'entretien réguliers afin de protéger le mieux possible notre environnement. Les projets suivants ont été réalisés au cours de ces dernières années dans l'optique du respect optimal de l'environnement :

- Le recyclage résidus de la production de bois a lieu depuis 2009 à 100 % via un circuit de chauffage.
- En 2011, un système d'oxydation thermique régénérative (RTO) a été mis en service afin d'éviter toute pollution de l'air dans nos ateliers de peinture.

...vis à vis de la société.

Ruppel s'engage dans différentes institutions sociales et sportives régionales. Depuis des années, nous soutenons des organismes sociaux par des dons qui ont remplacé les traditionnels cadeaux d'entreprise aux clients.



Code de conduite (CoC) : Règle de comportement impérative au sein de l'entreprise

Le code de conduite est une règle de comportement impérative pour tous les collaborateurs de Ruppel GmbH & Co. KG. Cette règle comporte les principes de base ainsi que les normes minimales régissant l'activité de l'entreprise. L'objectif du code de conduite est de soutenir tous les collaborateurs en matière juridique et éthique et de leur donner une orientation pour leur permettre de se comporter correctement en toutes circonstances.

Nous sommes responsables envers les personnes avec qui nous travaillons :

nous refusons tout type de travail forcé ou de travail des enfants ainsi que toute discrimination et nous veillons avec l'aide des syndicats au strict respect du droit du travail dans toutes les branches de l'entreprise.

Our code of ethics and responsibility:

- Nous nous sentons responsables de nos collaborateurs.
- Nous assurons leur sécurité et leur santé à leur poste de travail.
- Nous pratiquons un mode de direction moderne (objectifs clairs, responsabilisation).
- Notre culture de management est basée sur la confiance, le respect et la coopération.
- Nous formons nos collaborateurs et faisons notre possible pour que les salariés puissent utiliser leurs connaissances et leur expérience aux postes les mieux adaptés à leur profil.
- Nous nous engageons pour l'équité, la tolérance et l'égalité des chances.
- Nous soutenons la collaboration avec les syndicats (par ex. concernant les contrats de travail, le temps hebdomadaire de travail).
- Nous offrons à nos collaborateurs des rémunérations complémentaires (par ex. un pécule de vacances et une prime de Noël).
- Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils respectent ces règles et les mettent en pratique.